

Rapport de recherche des hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers.

Selon Articles R.541-8 et R.541-10 du Code de l'Environnement

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'OUVRAGE

Adresse : 220 Rue Mansart PLAISIR 78370

Référence client : Analyse HAP - Extérieur - 220 rue mansart

Désignation : Analyse HAP - Extérieur - 220 rue mansart

Date de construction : Avant 1997

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : ZOUMAROU A IBRAHIM

Accompagnateur et fonction

Date de repérage 04/05/2026

Numéro attestation : CPDI7884

Délivré le : 30/09/2025

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
CH PLAISIR
220 Rue mansart
78 370 Plaisir

Donneur d'ordre :
Société RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS
le 9 rue Brahms - 12 ème arrondissement
PARIS 75011

A-4 SOCIETE

Société & Siret : AC Environnement (N°44135591400298)

Date du rapport : 04/05/2026

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A IDF TERTIAIRE ET INDUSTRIEL, le

PRÉSENCE DE HAP DANS LE CADRE DE LA MISSION **NON**

PRÉSENCE D'OUVRAGES OU PARTIES D'OUVRAGES NON VISITÉS ET OU **NON**

DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'ouvrage
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Assurance

B - Sommaire

C - Ouvrages ou parties d'ouvrages et composants ou parties de composant

- C-1 - Ouvrages visités
- C-2 - Ouvrages ou partie(s) d'ouvrages non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D - Etude préalable

- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre d'ouvrage concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur

E - Conditions de repérage

F - Conclusions

- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de repérage

Annexes

- Annexe : Plans
- Annexe : Reportage photographique
- Annexe : Prélèvements et analyses

C - OUVRAGES OU PARTIE(S) D'OUVRAGES ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES OUVRAGES VISITÉS

Vol 1

C-2 OUVRAGES OU PARTIE(S) D'OUVRAGES NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localistaion / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet (Sans objet)

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Complément pour repérage HAP

D-2 PÉRIMÈTRE DES OUVRAGES CONCERNÉS DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Elements prélevé dans le rapport des enrobés amiante.

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les enrobés contenant des HAP et susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions définis par le donneur d'ordre.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Équipements inspectés	Plan de l'équipement	Zones	Localisations
Plates-formes industrielles	220 rue mansart	Vol 1	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-102 POUR CHACUN DES MATÉRIEUX ET PRODUITS REPÉRÉS

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-102

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

Le repérage des matériaux et produits concernés par le programme de repérage doit être effectué de façon complète et rigoureuse. La bonne accessibilité aux différentes parties de l'ouvrage est une condition indispensable à la qualité de cette recherche. La visite des ouvrages et parties d'ouvrage inscrites dans le périmètre de repérage est effectuée sauf si elle engendre des problèmes de sécurité (ex : voies circulées). L'opérateur de repérage doit, afin de définir les modalités de son intervention :

- vérifier la complétude et analyser les documents fournis par le DO et, le cas échéant, lui demander les actions complémentaires nécessaires : recherche d'informations, réalisation des documents manquants ;
- déterminer le périmètre de repérage et le programme de repérage en fonction du programme des travaux, et les transmettre au DO pour avis éventuel avant le début des opérations de repérage ;
- organiser un cheminement logique permettant l'examen de tout le périmètre de repérage. Ce cheminement peut cependant comprendre des accès mis à nu progressivement au fur et à mesure de leur réalisation ;
- veiller à la cohérence de l'ensemble des recherches et au récolement des résultats, lorsque sa mission consiste à compléter ou actualiser les repérages précédemment réalisés.

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage localise les revêtements de type enrobés.

L'ensemble du périmètre du site concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés, l'opérateur rédigera un pré-rapport.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Il définit des zones présentant des similitudes d'ouvrage permettant d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans un second temps, en fonction des informations dont il dispose, il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires.

Les analyses des échantillons de ces matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

INTERPRETATION DES RESULTATS

La présente caractérisation des enrobés bitumineux permet de déterminer les obligations du maître d'ouvrage vis-à-vis de la valorisation et de l'élimination des déchets issus de travaux sur enrobés contenant des HAP.

Ces obligations sont indépendantes de celles liées à l'amiante dans les enrobés, qui prévalent en cas de présence d'amiante.

La gestion des enrobés est interprétée en fonction de la somme des HAP suivant les seuils :

	Seuil inférieur ou égal à 50 mg/kg : Valorisation à chaud ou à froid ou élimination en ISDI (Classe 3)
	Seuil situé entre 51 et 500 (inclus) mg/kg : Valorisation à froid uniquement ou élimination en ISDND (Classe 2)
	Seuil situé entre 501 et 1000 (inclus) mg/kg : Valorisation impossible, élimination en ISDND (Classe 2)
	Seuil supérieur à 1000 mg/kg : Valorisation impossible, élimination en ISDD (Classe 1)

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes.

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux.

ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux.

F - CONCLUSIONS**F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant des HAP.

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Sur avis/ ref pré.	Géolocalisation (Degrés décimaux)

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

G - GRILLE DE RESULTAT DU REPERAGE

220 rue mansart

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Action	Description	Précision	Ref. Prél	Descriptif	Resultat	Conclusion	Concentration
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P1	Réalisation d'un prélèvement	mm	P1	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P2	Réalisation d'un prélèvement	mm	P2	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P3	Réalisation d'un prélèvement	mm	P3	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P4	Réalisation d'un prélèvement	mm	P4	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P5	Réalisation d'un prélèvement	mm	P5	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5	mm	P5	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P6	Réalisation d'un prélèvement	mm	P6	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P6	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6	mm	P6	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P7	Réalisation d'un prélèvement	mm	P7	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7	mm	P7	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Parking	Enrobé bitumineux	P8	Réalisation d'un prélèvement	mm	P8	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Parking	Enrobé bitumineux	P8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8	mm	P8	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	P9	Réalisation d'un prélèvement	mm	P9	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	P9	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P9	mm	P9	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P10	Réalisation d'un prélèvement	mm	P10	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg

HAP

Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P11	Réalisation d'un prélèvement	mm	P11	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P12	Réalisation d'un prélèvement	mm	P12	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P13	Réalisation d'un prélèvement	mm	P13	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	P14	Réalisation d'un prélèvement	mm	P14	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	P14	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P14	mm	P14	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg
Vol 1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	P15	Réalisation d'un prélèvement	mm	P15	Enrobé bitumineux	Négatif	Négatif sur analyse	<=50 mg/kg

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	220 rue mansart	220 rue mansart - Plan de repérage - Actions menées
	220 rue mansart	220 rue mansart - Plan de repérage - Actions menées

Vol 1



Légende

	Localisation dun prélèvement négatif
	Localisation dun prélèvement(<50)

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	220 Rue Mansart 78370 PLAISIR	Analyse HAP - Extérieur - 220 rue mansart	04/05/2026	ZOUMAROU A IBRAHIM

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002EX299407 n°3 - 1 (P3)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°2 - 1 (P2)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°1 - 1 (P1)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°4 - 1 (P4)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°5 - 1 (P5)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°6 - 1 (P6)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°8 - 1 (P8)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°7 - 1 (P7)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°9 - 1 (P9)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°10 - 1 (P10)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°11 - 1 (P11)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°12 - 1 (P12)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°13 - 1 (P13)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°14 - 1 (P14)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif
002EX299407 n°15 - 1 (P15)	220 rue mansart - Vol 1	Prélèvement négatif



002EX299407 n°3 - 1 (P3)



002EX299407 n°2 - 1 (P2)



002EX299407 n°1 - 1 (P1)



002EX299407 n°4 - 1 (P4)



002EX299407 n°5 - 1 (P5)



002EX299407 n°6 - 1 (P6)



002EX299407 n°8 - 1 (P8)



002EX299407 n°7 - 1 (P7)



002EX299407 n°9 - 1 (P9)



002EX299407 n°10 - 1 (P10)



002EX299407 n°11 - 1 (P11)



002EX299407 n°12 - 1 (P12)



002EX299407 n°13 - 1 (P13)



002EX299407 n°14 - 1 (P14)



002EX299407 n°15 - 1 (P15)

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif Amiante

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P2	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P3	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P4	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P5	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P6	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P7	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P8	Plates-formes industrielles	Parking	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P9	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P10	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P11	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P12	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P13	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P14	Plates-formes industrielles	Trottoirs	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	
P15	Plates-formes industrielles	Voie de circulation	Enrobé bitumineux	220 rue mansart - Vol 1	



ITGA
Agence de saint-etienne enrobes
44 rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04.77.79.52.99
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2605-0761-001_1

Date : 22 mai 2026

Client :	AC ENVIRONNEMENT	ITGA :	
Réf. commande :	002EX299407 / IT2526-4508	Date de réception des échantillons :	11 mai 2026
Interlocuteur :	ZOUMAROU A Ibrahim		
Adresse :	64 rue clement Ader 42153 RIORGES		

Site de prélèvement : Analyse HAP - Extérieur - 220 rue mansart
220 Rue Mansart - 78370 PLAISIR
Analyse HAP - Extérieur - 220 rue mansart

Description : Enrobé bitumineux (x15)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe $\leq$ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le vendredi 22 mai 2026

Le Cheffe d'équipe laboratoire
Sophie MAGNOLON

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	Méthode interne IT 441
Matériau :	Enrobé
Méthode de préparation :	Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique :	Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	002EX299407001	002EX299407002	002EX299407003
Emplacement	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		002EX299407001	002EX299407002	002EX299407003
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/05/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	Méthode interne IT 441
Matériau :	Enrobé
Méthode de préparation :	Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique :	Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	002EX299407004	002EX299407005	002EX299407006
Emplacement	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		002EX299407004	002EX299407005	002EX299407006
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	0,89 ± 0,27	0,98 ± 0,29
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	0,63 ± 0,19
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	1,48 ± 0,52	1,71 ± 0,60
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	2,24 ± 0,78	2,56 ± 0,90
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	2,40 ± 0,72	2,75 ± 0,83
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	1,69 ± 0,51	2,12 ± 0,64
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	4,3 ± 1,3	4,9 ± 1,5
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	2,18 ± 0,65	2,44 ± 0,73
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	4,1 ± 1,2	4,8 ± 1,4
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	2,77 ± 0,83	3,17 ± 0,95
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	0,71 ± 0,21	0,95 ± 0,29
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	2,80 ± 0,84	3,17 ± 0,95
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 28	≤ 32

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/05/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	Méthode interne IT 441
Matériau :	Enrobé
Méthode de préparation :	Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique :	Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	002EX299407007	002EX299407008	002EX299407009
Emplacement	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Parking / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Trottoirs / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		002EX299407007	002EX299407008	002EX299407009
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/05/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	Méthode interne IT 441
Matériau :	Enrobé
Méthode de préparation :	Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique :	Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	002EX299407010	002EX299407011	002EX299407012
Emplacement	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		002EX299407010	002EX299407011	002EX299407012
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	4,7 ± 1,4
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	2,29 ± 0,69
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 14

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/05/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	Méthode interne IT 441
Matériau :	Enrobé
Méthode de préparation :	Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique :	Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	002EX299407013	002EX299407014	002EX299407015
Emplacement	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Trottoirs / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026	Platesformes industrielles / Voie / de circulation / Enrobé bitumineux / Vol 1 05/05/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		002EX299407013	002EX299407014	002EX299407015
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	0,68 ± 0,24	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	0,50 ± 0,18	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,2	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/05/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 2026 AC 1/2

Assurance 2026 AC 2/2

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

**VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des échantillons bitumineux - recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de minérale
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Énergétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, annexe ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de déontologie - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevés de côtes et établissement de plans
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous-traité
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.
- Conception, développement de logiciels, projets, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;

HDI Global SE
HDI Place 1, 92035 HANNOVER, Germany
www.hdi.global

Commercial Register Hannover
HRB Hannover II 00320
VAT registration ID DE 21928782

Chairman of the Supervisory Board: Tordien Lise
Board of Management: Dr. Edgar Pils (Chairman),
Dr. Malakdier Endersmeier, Dr. Dirk Hönig, David Hahn,
Dr. Barbara Kneisswetter-Belcher, Dr. Thomas Kuhn,
Dr. Stefan Pustelnik, Dr. Florentine Strasser

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

**VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise.
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibrilles Céramiques Rétractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété
- Assistance technique à l'optimisation thermique et énergétique des bâtiments et procédés.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les traitements des sujets liés au plomb

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES
Tous Dommages Conflucous (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR par sinistre
Dont	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Malade professionnelle	2 500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	300 000 EUR par sinistre 500 000 EUR par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous Dommages Conflucous (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
Dont	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 15/01/2026 au 31/12/2026, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précises par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le lundi 19 janvier 2026 - RE/CT

HDI Global SE
HDI Place 1, 92035 HANNOVER, Germany
www.hdi.global

Commercial Register Hannover
HRB Hannover II 00320
VAT registration ID DE 21928782

Chairman of the Supervisory Board: Tordien Lise
Board of Management: Dr. Edgar Pils (Chairman),
Dr. Malakdier Endersmeier, Dr. Dirk Hönig, David Hahn,
Dr. Barbara Kneisswetter-Belcher, Dr. Thomas Kuhn,
Dr. Stefan Pustelnik, Dr. Florentine Strasser

Attestation sur l'honneur

**ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI7884**

**Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier**

N° CPDI7884 Version 004

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ZOUMAROU A Ibrahim

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante sans mention	Gaz	Plomb	Termite
Amiante Avec Mention (3)	Amiante Sans Mention (3)	Etat de l'installation intérieure gaz (3)	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (3)	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (3)
Date d'effet : 30/09/2025 - Date d'expiration : 29/09/2032	Date d'effet : 30/09/2025 - Date d'expiration : 29/09/2032	Date d'effet : 04/06/2025 - Date d'expiration : 03/06/2032	Date d'effet : 04/06/2025 - Date d'expiration : 03/06/2032	Date d'effet : 14/05/2025 - Date d'expiration : 13/05/2032

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>
Valable à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

ICERT - Immeuble Pentagone 2 - 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev33